**MODÈLE DE RÉSOLUTION POUR UNE EXPERTISE SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE**

***Point à mettre à l’ordre du jour -*** Recours à l’expert-comptable pour examiner la situation économique et financière de l’entreprise conformément à l’art. L.2315-88 du Code du Travail

***Lors de la séance – texte à lire***

Dans le cadre de l’information sur la situation économique et financière de l’entreprise, les élus du CSE souhaitent se faire assister par un expert-comptable conformément à l’article L2315-88 du Code du Travail et souhaitent procéder aux 2 votes suivants :

* Vote sur le recours à l’expert-comptable :
* Pour
* Contre
* Abstentions
* Vote sur le choix de l’expert : le CSE propose le cabinet 2E-CSE situé au 8 rue des Frères Caudron 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY :
* Pour
* Contre
* Abstentions